

Association de l'Autoroute Atlantique - Rhin - Rhône - Adhésion de la Ville de Besançon - Désignation d'un délégué

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association de l'Autoroute Atlantique - Rhin - Rhône, dont l'objet est la réalisation rapide de liaisons autoroutières transversales Est - Ouest de Nantes Atlantique au coeur de l'Europe en passant par le coeur de la France, sollicite l'adhésion de la Ville de Besançon, ce moyennant une cotisation annuelle de 2 500 F (valeur 1996).

Il est proposé que la Ville de Besançon adhère à cette association à compter du 1^{er} janvier 1997 et en cas d'accord, désigne le représentant de la Ville de Besançon.

M. Bernard REGNIER est proposé en qualité de délégué.

La cotisation serait prélevée sur l'imputation 92.60./6281.30000.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 1996.